



Albi le vendredi 12 juin 2015

SNUipp-FSU 81
201 rue de Jarlard, 81000 ALBI
05 63 38 44 34

à Mme la Directrice Académique
des Services de l'Éducation Nationale
du Tarn
69 avenue du Maréchal Foch
81013 Albi Cedex 9

Objet : Octroi des congés de formation professionnelle

Madame la Directrice Académique,

Lors de la CAPD du mercredi 10 juin, vous avez annoncé que vous n'accordiez le départ en congé de formation professionnelle pour l'année scolaire 2015/2016 qu'à 3 collègues sur les 16 demandes formulées. Ces 3 départs représentent 19 mois sur les 47 mois octroyés au département dans le cadre de la dotation rectorale.

Or, dans l'article 27 du décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État. Il est indiqué que « *les demandes régulièrement présentées ne peuvent faire l'objet d'un refus pour défaut de crédits tant que les dépenses effectuées au titre des congés de formation professionnelle n'atteignent pas 0,20 % du montant des crédits affectés aux traitements bruts et aux indemnités inscrits au budget du ministère ou de l'établissement public considéré.* »

Les demandes ne peuvent donc être refusées tant que les 47 mois de la dotation rectorale n'ont pas été utilisés.

Par conséquent, nous vous demandons d'accorder les congés de formation aux collègues par ordre de classement jusqu'à épuisement des 47 mois accordés dans le cadre de la dotation rectorale. Nous engageons d'ores et déjà les candidat-es non retenu-es à vous adresser des recours gracieux.

Soyez assurée, Madame la Directrice Académique, de notre attachement au Service Public de l'Éducation Nationale et au respect de ses personnels.

Pour le SNUipp-FSU 81, le co-secrétaire départemental
Thomas Verdier